

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 21  
Suffrages exprimés: 25

République Française

Délibération N° 2021-110  
Conseil Municipal du 20 OCTOBRE 2021

**DATE DE CONVOCATION** : 13 octobre 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M. VILLEGER -T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER –G. MICHELY –JF CESSAC –K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C.RAFIN – S. BUTET.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : MH. AUBINEAU donne pouvoir à G. MICHELY - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEAU - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON – P BERTON donne pouvoir à S. BUTET

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: C. BONNEAU – S. DELIMOGE

**SECRETARE DE SEANCE**: S. BUTET

**OBJET : PAIEMENT DE REPAS AU COLLEGE MAURICE GENEVOIX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'à l'occasion de la fête de la science organisée par le collège Maurice Genevoix de Châteauneuf-sur-Charente, une classe de l'école élémentaire Marcelle Nadaud s'est rendue au collège le jeudi 7 octobre ; les élèves de cette classe ont pris leur repas sur place,

**Considérant** que le nombre d'enfants dans cette classe est de 24 enfants,

**Considérant** que les prix des repas sont différents entre les deux établissements : 3,40 € pour le collège et pour l'école élémentaire : 2,55 € pour les enfants castelnoviens et 3,35 € pour les enfants ne résidant pas sur la commune,

**Considérant** que la différence de tarif sera prise en charge par la commune,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 25 VOIX POUR** décide que :

- la commune facturera comme à l'accoutumée les familles de ces enfants,
- la commune règlera les repas au collège par le biais d'une facture,
- la différence des repas sera prise en charge par la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE